



ECODÉTERGENT

## MÉGAPUR VL

### Détergent carrosserie liquide

Nettoyant dégraissant liquide pour les carrosseries de véhicules. Spécialement étudié pour éliminer le film statique, il permet un nettoyage efficace sans action mécanique. Nettoyant alimentaire qui convient aussi au nettoyage intérieur des camions frigorifiques. Il s'utilise sur les bâches, les moteurs et les glaces. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

#### Mode d'emploi

##### S'utilise dilué.

**Par pré-imprégnation :** diluer à l'eau à environ 5 %.

**Par application directe :** doser de 1 à 2 %.

Laisser agir puis rincer abondamment à l'eau.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

#### Conditionnements

Emballage :

carton de 4 bidons de 5L,

bidon de 20L.

#### Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH 9,9 - 10,9

► Densité : 1,11 - 1,13

#### Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Ne jamais laver des surfaces ayant été exposées au soleil.

#### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-06-2023 Ind. 6 ■

